

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 12 juillet 2017

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 6 juillet 2017.

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	98
Présents	55
Pouvoirs	12

Étaient présents (55) : AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Pierre, CHAPIN Bernard,, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, FISSEUX GADAIS Sylvie, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GREPAT Daniel GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HUET Alain, LABBE Jean Luc, LE BRETON Danièle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Marylène, RAULT Gilles, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROCHARD Éric ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SOULABAIL Béatrice, TARDIVEL Alain, ULMER Michel, UZURET Chantal, VIVIER Josette, WATTEBLED Christian.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (12): CARADEUC Gilles ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, CHERDEL Franck ayant donné pouvoir à CHEREL André, COLLET Nicole ayant donné pouvoir à LE BRETON Danièle, DIEULESAINT Karine ayant donné pouvoir à BEUREL Yvon, FABLET Michel ayant donné pouvoir à FONTAINE Jocelyne, HINGANT Arlette ayant donné pouvoir à AIGNEL Jacky, KERDRAON Ronan ayant donné pouvoir à PELAN Martine, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, RECOURSE Yvon ayant donné pouvoir à LOUAIL URVOY Annie, RIOLON Bruno ayant donné pouvoir à ULMAR Michel , SAUVE Joseph ayant donné pouvoir à MASSOT Marie Thérèse, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine ayant donné pouvoir à PERRIN Claude.

Étaient excusés (6): BECKER Patrick, BEUNEL Nicolas, BIZEUL Mathieu, RAULT Delphine, SCEUIL Fabienne, VERON Marie Hélène.

Étaient absents (25): AIGNEL Maryline, AIGNEL Jocelyne, AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, BRIEND David, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COMMAULT Gilles, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, KERSANTE Serge, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Michel, MOISAN Valérie, NOGUES Marc, PLESTAN Éric, PRISE Hubert, ROBERT Bernard, ROUXEL Stéphanie, SIMARD Yveline, SOULABAILLE Nathalie, SOULABAILLE Thomas, TERTRE Rémy.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : COUPE Christian

Adoption du procès verbal du conseil municipal du 8 juin 2017 :

Christian Wattebled sollicite la parole. Il fait référence au dépôt du permis de construire pour l'EHPAD de Langourla et réitère sa

surprise. Il rappelle que le SDIS a été saisi d'une demande d'instruction du projet, suite un dépôt de permis de construire. Il donne lecture de la note du SDIS faisant état du calendrier d'instruction.

Jacky Aignel rappelle qu'il n'a pas déposé de permis de construire en 2016 et que celui-ci n'a pas été déposé par Michel Ulmer, maire de la commune déléguée. Il s'étonne donc de la procédure engagée.

Au terme du débat, le procès verbal du conseil municipal du 8 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire informe le conseil municipal que Julien Sagory, élu sur la commune de Plessala a présenté sa démission de la fonction de conseiller municipal.

Décisions du maire

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Objet	Montant
Achat de véhicule Renault Trafic pour le service eau potable	15088.36 € HT
Avenant 3 au marché de Réhabilitation du Groupe scolaire de Collinée - Lot 12 Electricité – Courants faibles AM ELEC	1 356,17 € HT
Entretien du site du hangar social de St Gilles (site Géotexia) : tonte abords du bâtiment et entretien de la haie – 10 passages par an	4 500 € TTC
Avenant 1 au marché de Réhabilitation du Groupe scolaire de Collinée - Lot 4 Etanchéité – DENIEL ETANCHEITE	503 € HT

Eau et assainissement

Marché d'inspection des réseaux eaux usées et contrôles de branchements : pouvoir au maire pour organiser un groupement de commande avec Loudéac Communauté. Unanimité

Dans un souci de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions de l'article Article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le programme inspection des réseaux d'assainissement et contrôle des branchements.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- La communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats.
- Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.
- La commission d'appel d'offres sera celle de la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d' :

- AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront l'EPCI et les communes,
- ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le programme inspection des réseaux d'assainissement et contrôle des branchements,
- ACCEPTER que la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché à venir.

Organisation d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'incidence du rejet d'une future station d'épuration sur la commune déléguée de Langourla - Unanimité

La commune déléguée de Langourla ne dispose pas à l'heure actuelle d'assainissement collectif.

La commune Le Mené souhaiterait avoir des éléments de décision pour la mise en place d'un service d'assainissement collectif dans le bourg de Langourla.

L'objectif de l'appel d'offre proposé est de :

- Définir les capacités de traitement correspondant aux besoins futurs de la commune déléguée de Langourla ;
- Définir l'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'effluents traités, définir l'impact du rejet de la station future ;
- Proposer les normes de rejet applicable pour assurer la compatibilité du projet avec le respect de la qualité et des usages des milieux récepteurs ;
- Définir les éventuelle évolutions techniques nécessaires pour les différentes filières ;
- Etudier la faisabilité technico-économique des différentes options d'assainissement envisageables ;

Si la collectivité décidait de réaliser un assainissement collectif :

- Proposer un calendrier de réalisation ;
- Constituer le document d'incidences exigé par la réglementation ;
- Rédiger le dossier de déclaration à adresser au Service Police de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- valider le lancement d'appel d'offre pour l'étude d'incidence de rejet d'une future station d'épuration sur la commune

déleguée de Langourla,
- solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau concernant l'étude d'incidences pour le rejet d'une future station et si besoin, la révision du zonage d'assainissement.

Développement durable

Valorisation des certificats d'économies d'énergies : choix d'un prestataire - unanimité

Les TEPCV ayant signé un avenant à leur convention après le 13 février 2017, ont accès à un dispositif de Certificat d'économies d'énergies particulier, à hauteur de 150 GWh cumac.

Pour la commune Le Mené, cela correspond donc à des travaux subventionnables d'une valeur de 487 500€ HT :

- Rénovation thermique de bâtiments (isolation de combles, toit, murs ou planchers),
- Remplacement d'une chaudière ou l'installation d'une pompe à chaleur,
- Opérations concernant l'éclairage public.

Ces opérations doivent être terminées au plus tard au 31 décembre 2018, pour une valorisation au plus tard au 31 décembre 2019.

Ces GWh cumac sont ensuite valorisables sur le marché des C2E, où un certain nombre d'obligés les rachètent.

Il y a lieu de choisir un prestataire qui valorisera ces CEE auprès des obligés.

Quatre offres de prestataires ont été reçues :

- **Objectif Eco Energie et Econormes Habitat** : partenariat valable uniquement jusqu'au 31/12/2018. Au regard du trop court délai que ces propositions offrent, il est proposé de ne pas les retenir.

- **Certinergy** :

- les CEE couvrent 83 % de la dépense engagée et la prestation est facturée 500 €
- la société existe depuis 2008 et a déjà valorisé 60 Twh cumac. Elle est leader en France sur ce marché et a déjà contractualisé avec 34 territoires TEPCV. Le tarif de rachat proposé est couvert par des contrats de revente à 2 obligés : EDF et Enedis

- **Penser Mieux l'énergie** : les CEE courent 100 ou 110 % de la dépense engagée

- La société est une nouvelle venue sur le marché des CEE. Elle affirme disposer de couverture de rachat par des obligés mais se refuse à en communiquer l'identité.

L'offre Certinergy est financièrement moins intéressante. Elle semble toutefois apporter plus de garanties.

Le conseil municipal retient la proposition Certinergy et donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Sport,culture et vie associative

Bilan de la programmation 2016 – 2017 du centre culturel Mosaïque

Gérard Daboudet, adjoint en charge de la vie associative, culture et communication présente le bilan d'activité du centre culturel.

1 843 spectateurs ont été accueillis au cours de la saison 2016-2017 dont 886 spectateurs en scolaire et 957 pour les autres représentations. Le centre culturel compte 105 abonnés.

Par rapport à la saison dernière, nous avons eu une baisse de fréquentation liée directement à une baisse du nombre de représentations proposées soit une baisse équivalente de 25 %. Pour rappel, nous sommes passés de 15 spectacles sur 24 représentations pour 2506 spectateurs à 13 spectacles sur 18 représentations pour 1843 spectateurs. En revanche le nombre d'abonnés est resté stable.

Mosaïque a accueilli 13 spectacles, dont 2 gratuits.

6 compagnies sont venues en résidence sur 8 semaines

Durant la saison il y a eu des partenariats avec différents acteurs du territoire sur les pratiques artistiques, théâtre, danse et chant : Petite carte postale chorégraphique, classes théâtre au collège de Merdrignac, chant choral.

Mosaïque accueille également d'autres manifestations à caractère culturel durant l'année comme le salon du livre, les auditions de l'école de musique EMIM, le Gala de danse de Merdrignac, ainsi que deux représentations de l'Amicale Laïque de Collinée et la présentation de l'atelier Cirque.

Le coût de la saison est passé de 61 418 € à 46 835 € soit toujours le même rapport environ -25 %, lié pour rappel à une baisse anticipée des subventions du Conseil Départemental qui n'a finalement pas eu lieu puisque nous avons reçu la même somme que l'année dernière c'est à dire 13 000€. En déduisant les recettes et la subvention du Conseil Départemental, le reste à charge pour la commune est de 29 836 € au lieu de 36 600 € initialement provisionné.

Programme 2017 – 2018 du centre culturel Mosaïque - Unanimité

Gérard Daboudet, adjoint en charge de la vie associative, culture et communication présente la programmation 2017-2018 :

Date	Compagnie	Spectacle	Tarif	coût artistique TTC
sam. 7 oct. 17	Menéttous Trio Tarare Startijenn	Fest Noz	Gratuit abonné Et 5 €	300 450 1570
mer. 18 oct. 17	Chapi Chapo	Toutouig Lala	5€ / 6€ / 7€	1 372 €
sam. 4 nov. 17		Au café du canal	4€ / 10€	Salle Kastell d'O - Uzel
ven. 10 nov. 17	Cie Le Phalène	Je clique donc je suis	Tarif A T. mini	1 952 €
ven. 8 déc. 17	Cie Pocket	Léon	Tarif A T. mini	1 650 €
ven. 19 janv. 18	Cie Grégoire & co	Taka	Tarif A T. mini	3 600 €
mar. 6 févr. 18	Cie de Louise	Le garçon à la valise	Tarif Mini	2 321 €
ven. 9 févr. 18		Guillaume Meurice	12 €	Palais des congrès Loudéac
ven. 16 févr. 18	Cie la Bao Acou	La princesse de Clèves	30€ et 25€	1 500 €
sam. 24 mars 18	Cie Vis Comica	Pouce !	Tarif A T. mini	2 817 €
ven. 13 avr. 18	Clotilde Le Brito	Histoires singulières	Tarif A T. mini	500 €
mar. 17 avr. 18	Cie Le Grand Appétit	Hélix	T. mini	1 200 €
ven. 4 mai 18	La grosse situation	Une autre histoire de classes	T. mini	2 115 €
sam. 5 mai 18	La grosse situation		Gratuit	
sam. 5 mai 18	La grosse situation	Témoin	T. mini	
mar. 22 mai 18	Nid de coucou	Do l'enfant do	T. mini	1 000 €
jeu. 21 juin 18	Cie Engrenage	Soul n'peper	Gratuit	2 321 €

Ainsi que les tarifs des entrées et du bar :

CATÉGORIE DE SPECTACLE	A			CARTE SUPER ABONNE
TARIF GUICHET	13 € Plein Tarif	11 € Tarif Réduit	5 € Tarif Jeune	
TARIF ABONNE	7 € Tarif Adulte		3 € Tarif Jeune	5 €

Tarif Fest Noz	5 € Tarif unique		
Tarif festival Mini Mômes et maxi Mômes	7 € Plein Tarif	6 € Tarif Réduit	5 € Tarif Abonné
Tarif Dîner / Spectacle (Repas inclus)	30 € Plein Tarif		25 € Tarif Abonné
Tarif « spécial » Réservé aux abonnés			
Au café du canal - Uzel	10 € + 12 ans		4€ - 12 ans
Guillaume Meurice - Loudéac	12 € Tarif Abonné		

Bar	
Boissons non-alcoolisées 15 cl	1 €
Boissons chaudes 15cl	1 €
Verre de Cidre 15 cl	1 €
Confiseries et friandises	1 €
Boissons alcoolisées	2 €

Le Conseil est invité à :

- Valider la programmation
- Donner pouvoir au Maire pour signer les contrats relatifs à la programmation

Subvention ODCM : contrat lecture - Unanimité

Il est rappelé au conseil municipal que l'ODCM a signé un contrat lecture en 2016. Ce contrat lecture prévoyait le versement d'une subvention de 2 500 € par le territoire de l'ex communauté de communes du Hardouiniais Mené et 2 500 € par la commune Le Mené. La commission culture apporte un avis favorable au versement de cette subvention. Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le versement de cette subvention de 2 500 €.

Aménagement d'un espace de convivialité au stade de foot de Plessala - Rejeté

Gérard Daboudet, rappelle au conseil municipal la réflexion engagée avec les clubs de foot de la commune pendant l'hiver. Il rappelle les projets et travaux identifiés et inscrits au budget.

Il informe le conseil municipal que la demande de subvention présentée pour financer l'acquisition d'un espace modulaire de convivialité au stade Jean Darcel de Plessala a été rejetée.

Il souhaite donc connaître l'avis du conseil municipal sur la suite à donner à ce dossier. Il rappelle que le conseil municipal de Plessala avait été interrogé par l'USP sur ce sujet dès 2015 et avait souhaité reporter l'instruction de la demande par la commune nouvelle.

Gérard Daboudet envisage deux scénarios pour donner suite à la demande des responsables du club :

- Hypothèse 1 : confier une subvention d'investissement au club qui se chargerait de réaliser les travaux.
- Hypothèse 2 : acquisition d'un bâtiment modulaire

Il invite les conseillers municipaux à faire part de leur avis du ce sujet.

- Daniel Grepot note que le conseil municipal de Plessala s'était prononcé en 2015 contre l'idée d'une installation modulaire. Il note qu'il lui semblerait plus rationnel d'envisager le déplacement du club vers le terrain situé à proximité de la nouvelle salle de sport afin de mutualiser les espaces de convivialité. Il note également que le coût utilisé en référence pour la demande de subvention (30 000 €) ne permettra pas de répondre aux exigences d'un bâtiment répondant aux normes d'accessibilité.

- Gérard Daboudet confirme l'intérêt d'envisager à terme un rapprochement de la salle de sport. Pour autant, il précise que la commune n'aura pas la capacité financière de réaménager le terrain avant 2020 et qu'il convient tout de même d'apporter une réponse à une demande formulée depuis plusieurs années par les dirigeants du club.

- Claude Perrin note que quelle que soit l'option retenue, il faudra un maître d'oeuvre. Il précise que plusieurs clubs ont des équipements vétustes. Il souhaite un diagnostic global afin de savoir quels équipements présentent un intérêt en matière de réhabilitation et quels équipement nécessitent une reconstruction à neuf. Il rappelle également les règles d'accessibilité.

- Roselyne Rocaboy note qu'elle comprend ce besoin de programmation à moyen terme mais qu'il s'agit de répondre à une demande de court terme par une solution temporaire.

- Claude Perrin note que des commissions doivent exprimer des besoins et que d'autres doivent approfondir les dossier en analysant leur faisabilité technique. Il note également que la commune de Plessala bénéficie de nombreux investissements depuis la création de la commune nouvelle. Il affirme le principe d'un répartition différente des investissements sur l'ensemble des anciennes communes historiques. Claude Perrin note que si le sujet doit être tranché lors de cette séance, il souhaite que le vote se fasse à bulletin secret.

- Jacky Aignel note qu'il n'est en effet pas envisageable de réaliser un investissement conséquent à Plessala sur le site du stade Jean Darcel. Il pense que ce site évoluera. Dans ce contexte, il privilégie le versement d'une subvention au club afin que les bénévoles réalisent les travaux et se déclare disposé à assumer les responsabilités juridiques d'un tel montage.

- Alain Huet s'interroge sur cette possibilité : est elle possible au regard de la réglementation ?

- Marie Grippaudot fait référence au voyage d'élus réalisé en 2016 sur la commune de Loos en Gohel. Elle note que cette commune a fait le choix depuis plusieurs années de faire réaliser les travaux en partenariat et par les associations.

Oliver Hndaye pense que le projet n'est pas assez abouti pour prendre une décision ce soir. Il remarque qu'au regard de propos tenus précédemment, il s'agirait plutôt qu'une prise de décision pour ou contre Plessala.

Le maire clos le débat. Il formule la question suivante et la soumet au vote:

Le conseil municipal souhaite t-il qu'un investissement soit engagé au stade Jean Darcel de Plessala :

Oui : 11 voix

Non : 56 voix

Education

Acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les écoles publiques - unanimité

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les écoles publiques suivantes :

Site de Langourla	1 panneau d'affichage extérieur	166,00€ H.T.	Manutan collectivités
Site de St Jacut du Mené	3 bancs sans dossier	253,50€ H.T.	Manutan collectivités
Site de St Jacut du Mené	Plasticloison (4 rectangles et 2 carrés)	332,60€ H.T.	Wesco
Site de St Jacut du Mené	1 trottinette et 1 tricycle tandem	267,70€ H.T.	Wesco
Site du Gouray	1 coffre en bois à roulettes	209,25€ H.T.	Majuscule
Site de Gouray	10 chaises T4	281,25€ H.T.	UGAP
Site de Gouray classe supplémentaire	13 chaises, 13 tables, 1 bureau, 1 chaise adulte, 1 meuble de rangement	1869,40€ H.T.	UGAP et manutan collectivités
Site de Collinée	10 couvertures et draps	208,00€ H.T.	Manutan collectivités
Site de Collinée	2 draisienne	168,00€ H.T.	Manutan collectivités
Site de St Gilles du Mené-St Gouéno	1 vélo, 1 draisienne, 1 tricycle	319,00€ H.T.	Manutan collectivités
Site de St Gilles du Mené	10 Tables et 15 chaises	1028,75€ H.T.	UGAP
Site de Plessala	Rangement	297,15€ H.T.	IKEA
Site de Plessala	5 grandes tables	322,50€ H.T.	Manutan collectivités
Psychologue scolaire	1 armoire qui ferme à clé	325,75€ H.T.	UGAP possibilité de participation des communes
	Total	6048,85€ H.T.	

Le conseil municipal émet un avis favorable, à l'acquisition de mobilier et matériel pédagogique pour un total de 6048,85€ H.T. pour les écoles publiques 2017-2018

Acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques - Unanimité

Une consultation a été organisée pour la fourniture de matériel informatique.

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition en investissement de matériel informatique pour les écoles publiques suivantes et à valider la proposition mieux disante de la société Proxlan :

Poste de prévention illettrisme et accueil des élèves allophones	1 ordinateur Combi-tablette	749,17€ H.T.
Maitre E	1 ordinateur Combi-tablette	749,17€ H.T.
PDMQDC Mené Ouest	1 ordinateur Combi-tablette	749,17€ H.T.
Coordinatrice REP	1 ordinateur portable	399,17€ H.T. possibilité d'une aide de 50 % par le REP de Plémet
Psychologue scolaire	1 ordinateur portable	399,17€ H.T. possibilité d'une aide par les communes du secteur de la psychologue
Site de Collinée	5 ordinateurs portables enseignants, 1 vidéoprojecteur et son support, 1 appareil photo	3238,09€ H.T.
Site de St Jacut du Mené	1 appareil photo	108,25€ H.T.
Site de Plessala	16 ordinateurs portables élèves, 8 enceintes bluetooth, 2 points d'accès WIFI, 1 appareil photo, 1 table pour vidéoprojecteur, 2 visualiseur, 1 logiciel	4326,59€ H.T.
Site de St Gilles du Mené	1 serveur de fichier (NAS), 5 ordinateurs portables, divers matériels (logiciel, souris,...)	1377,92€ H.T.
Site du Gouray	1 ordinateur portable enseignant, 1 ordinateur portable pour l'enseignant supplémentaire de CP, 12 ordinateur portables élèves	3397,34€ H.T.
	Total	15494,02€ H.T.

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les coûts d'installation du matériel informatique pour les écoles publiques suivantes par la société Proxlan :

Site de St Gilles du mené et Plessala	Prestation de livraison, intégration dans le réseau existant, configuration internet et messagerie, paramétrage de l'accès au serveur, configuration des périphériques, tests de fonctionnement 1 journée	850,00€ H.T.
Site du Gouray et de Collinée	Prestation de livraison, intégration dans le réseau existant, configuration internet et messagerie, paramétrage de l'accès au serveur, configuration des périphériques, tests de fonctionnement 1 demi-journée	450,00€ H.T.
Enseignants spécifiques et psychologue scolaire	Prestation de livraison, intégration dans le réseau existant, configuration internet et messagerie, paramétrage de l'accès au serveur, configuration des périphériques, tests de fonctionnement 1 demi-journée	450,00€ H.T.
Tous les sites	Révision de tous les ordinateurs, 225,00€ H.T. par site	1350,00€ H.T.
	Total	3100,00€ H.T.

Le conseil municipal émet un avis *favorable* à l'acquisition de matériel informatique et valide les propositions de la société Proxlan pour un total de 15 494,02 € H.T. et pour le fonctionnement du matériel informatique 3 100,00 € H.T.

Fond d'aide aux jeunes

Le sujet est retiré de l'ordre du jour du conseil municipal

Délibération : "orchestre à l'école" pour le collège - Unanimité

La Communauté de Communes du Mené subventionnait l'orchestre à l'école mis en place au Collège Vasarely.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de continuer à subventionner l'intervention de l'EMIM dans le cadre de la classe orchestre pour les classes de quatrième et de troisième du collège Vasarely pour l'année 2016-2017 et 2017-2018 soit 1500€ pour chaque année scolaire.

Cahier des charges pour la restauration scolaire

Le sujet est retiré de l'ordre du jour du conseil municipal.

Demande de transport scolaire entre les écoles privées de Saint Gouëno et Plessala - Rejeté

Martine Pelan, adjointe à l'éducation, rappelle au conseil municipal le courrier adressé au Maire par les directrices de écoles privées de Plessala et Saint Gouëno. Il y est fait référence à la réorganisation de ces deux écoles privées à la rentrée 2017. Afin que cette réorganisation puisse aboutir, les directrices sollicitent la mise en place d'un transport entre les 2 sites et invitent la commune à participer au financement de ce service.

Elle note que la commission éducation s'est saisie du sujet et a émis un avis défavorable à une participation au financement de ce transport. Au regard de cet avis, elle souhaite que le conseil municipal puisse prendre position. Avant passage au vote, elle invite le

conseil municipal à s'exprimer :

- Christian Wattedbled note qu'un transport a été supprimé sur la commune de Gouray. Il lui semblerait incohérent d'en établir un nouveau pour des enfants fréquentant une école privée.
- Roselyne Rocaboy note qu'il s'agit d'une école privée et qu'il n'appartient donc pas à la commune de financer ce service.
- Jacky Aignel pense qu'il n'appartient en effet pas à la commune de financer ce transport. Il souhaite cependant que la commune puisse accompagner cette réorganisation des écoles privées. Dans ce cadre, il propose qu'une subvention exceptionnelle soit accordée cette année.
- Alain Huet note qu'il appartient aux familles de faire des choix et que ce n'est pas à la commune de tout financer. Les familles qui vivent en campagne accompagnent leur enfant à l'école tous les jours et ne sollicitent pas la mise en place d'un transport.
- Gilles Rault pense que la question du transport n'est qu'une partie du débat. Il rappelle que la charte commune nouvelle pose en préambule le maintien d'un site d'enseignement primaire dans chaque bourg. En l'occurrence, la question essentielle est celle de la pérennité d'un site d'enseignement à Saint Gouëno et donc du respect des engagements formulés dans la charte.
- Danielle Le Breton note qu'il ne peut pas être fait abstraction de la question d'un soutien à une école privée. Sans porter de jugement sur des choix qui incombent à chaque famille, elle souhaite privilégier des options qui favoriseraient l'orientation des enfants vers le collège de Collinée. Le soutien à l'école privé ne lui semble pas s'inscrire dans cette logique.
- Gilles Rault note que la question est plus complexe et que le choix des familles d'inscrire leur enfant au collège de Collinée relève plus de questions ayant trait à l'image du collège qu'à une continuité de la scolarisation dans l'enseignement privé. Il note ainsi que 4 enfants scolarisés en 2016/2017 à l'école privée de Saint Gouëno se sont inscrits au collège de Collinée à la rentrée 2017.
- Josette Vivier s'interroge sur l'opportunité de ne maintenir qu'un seul site d'enseignement privé sur le secteur Ouest de la commune et de faire en sorte que ce site soit localisé à Saint Gouëno.
- Jacky Aignel fait référence à un échange qu'il a eu avec les responsables de la DDEC. Ceux-ci privilégient l'option d'un seul site à Saint Gouëno mais se heurtent à la réticence des parents d'élèves de Plessala.
- Michel Ulmer précise que le directeur de l'école privée de Langourla lui a fait part d'une forte probabilité de fermeture du site de Plessala à la rentrée 2018.
- Gilles Rault réaffirme l'idée d'une aide à la réorganisation des écoles privées.

Le Maire clos le débat et invite le conseil municipal à se prononcer sur le principe d'une subvention dans le cadre d'une réorganisation des sites d'enseignement de Plessala et Saint Gouëno.

- Avis favorable : 29
- Avis défavorable : 31
- Abstentions : 3
- Non exprimés : 4

Travaux

Salle omnisports de Plessala : déclaration de sous-traitance (DC 4) Noba - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et de réhabilitation de la salle omnisport de Plessala.

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Noba (attributaire du lot 3), au profit de l'entreprise Construction MK, située 9 rue des Charmilles, 35510 Cesson-Sévigné, pour la réalisation de travaux de maçonnerie.

Le montant maximum mentionné dans le DC4 est de 2 520 € HT

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Noba au profit de l'entreprise Construction MK ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Station carburant de Collinée : déclaration de sous-traitance (DC 4) Lesnier-Bernard - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une station carburant à Collinée.

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Lesnier Bernard (attributaire du marché), au profit de l'entreprise Mené Constructions, située ZA Ville-es-Goupines – Le Gouray, 22330 Le Mené, pour la réalisation de travaux de gros œuvre/VRD.

Le montant maximum mentionné dans le DC4 est de 19 208,59 € HT

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Lesnier Bernard au profit de l'entreprise Mené Constructions ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Aménagement Saint Gouëno : demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Gouëno.

Il rappelle que cette opération est éligible à une subvention, auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour la réalisation de l'opération susvisée ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Aménagement parking collège Vasarely de Collinée : Demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du parking du Collège Vasarely de Collinée.

Il rappelle que cette opération est éligible à une subvention, auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, est invité à autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour la réalisation de l'opération susvisée et donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Maison de santé de Collinée, clinique vétérinaire et médiathèque : autorisation de lancement d'une consultation pour la mise en place d'un système d'occultation - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction de la maison de santé de Collinée, de la

clinique vétérinaire et de la médiathèque, il n'avait pas été prévu de système d'occultation sur les menuiseries extérieures. Afin de garantir aux locataires de ces bâtiments un confort optimal, il convient d'y mettre en place un système d'occultation extérieur.

Il propose donc au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de consultations relatives à la fourniture et la pose de systèmes d'occultation sur les menuiseries des sites précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'autoriser le lancement de consultations pour les travaux susmentionnés ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Requalification rue de la Fontaine Saint Père à Plessala : choix du bloc sanitaire - Adopté

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de requalification de la rue de la Fontaine Saint-Père à Plessala, et la réalisation d'un boudrome.

Il rappelle que la livraison et l'installation d'un bloc sanitaire à cet endroit n'avaient pas été prévues au marché de travaux initial.

Il présente au Conseil Municipal les offres issues de la consultation réalisée auprès de fournisseurs de sanitaires publics monobloc béton (1 cabine WC + 2 urinoirs extérieurs), à nettoyage automatique et accessibles PMR :

Fournisseur	Modèle	Descriptif nettoyage	Garantie structure	Délai de livraison	Prix HT
Francioli	Sanicabine modèle SAC IH2U	Lavage, désinfection, et séchage automatique.	10 ans	15 semaines	38 222 €
Sagelec	Module béton classique type Prestige		10 ans	12 semaines	33 000 €
MPS	Gamme essentielle, modèle LU 580	Lavage du sol programmable. Ouverture programmable	10 ans	12 semaines	35 300 €

Il propose de retenir la proposition de l'entreprise Sagelec : Module béton classique type Prestige, pour un montant de 33 000 € HT.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Retenir la proposition de l'entreprise Sagelec, pour la fourniture et la livraison d'un bloc sanitaire (module béton classique type Prestige) pour un montant de 33 000 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Abri funéraire de Saint Jacut du Mené : présentation des offres et choix du maître d'œuvre -

Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet initié par la commune déléguée de Saint-Jacut du Mené relatif à la construction d'un abri funéraire avec sanitaires, servant aux cérémonies religieuses, sur le site de l'actuel cimetière.

Il rappelle également la délibération en date du 13 avril 2017 autorisant le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre, pour les missions de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR) ainsi que la mission OPC (ordonnancement, coordination et pilotage du chantier).

Il présente au Conseil Municipal les offres issues de cette consultation :

Candidat	Localité	Prix HT
Violi Architecte	Hillion	5 500,00 € HT
Colas Durand	Lamballe	8 000,00 € HT
Gumiaux et Gombeau	Ploërmel	Pas de réponse
Atelier du Port	Lanvallay	16 524,66 € HT

Il propose de retenir la proposition de l'architecte François Violi pour un montant de 5 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Retenir la proposition de l'architecte François Violi, pour la mission de maîtrise d'œuvre (missions de base + OPC) relative à la construction d'un abri funéraire avec sanitaires sur le site du cimetière de Saint-Jacut du Mené ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Système d'occultation de la maison de santé de Plessala : attribution du marché - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 juin 2017 relative à l'attribution du marché de mise en place d'un système d'occultation (stores) pour les menuiseries de la maison de santé de Plessala.

Il rappelle qu'avait été retenue la proposition de l'entreprise Tirel Meunier (Le Gouray) pour un montant de 4 880 € HT.

Monsieur Le Maire précise qu'une erreur de quantitatif s'était glissée dans le devis présenté par l'entreprise Tirel Meunier, rectifié depuis. Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Il présente donc au Conseil Municipal les offres définitives issues de cette consultation :

Désignation	Dunet Stores Saint-Brieuc	Bochet SAS Hillion	Joël Rouillé Plessala	Noël-Morvan Plessala	Tirel Meunier Le Gouray
Maisons santé de Plessala	6 572,69 € HT	8 682,68 € HT	7 348,00 € HT	9 223,00 € HT	6 480,00 € HT

Il propose de retenir la proposition de l'entreprise Tirel Meunier, moins-disante, pour un montant total de 6 480,00 € HT € pour la fourniture et la pose d'un système d'occultation (stores) sur les menuiseries de la maison de santé de Plessala.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Retenir la proposition de l'entreprise Tirel Meunier, moins-disante, pour un montant total de 6 480,00 € HT € ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Cession d'un véhicule de l'équipe voirie - Adopté

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un véhicule des services techniques affecté à l'équipe voirie (Citroën Jumpy) est aujourd'hui hors-service.

Monsieur Le Maire propose de céder ce véhicule contre le montant de 150 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- De valider la cession, pour le montant de 150 €, du véhicule Citroën Jumpy immatriculé 1120-WP-22 ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 66

Abstention : 1

City stade et cours de tennis de Saint Gilles : reprise du sol et pose de grillage. - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le grillage du city stade de Saint Gilles suite à sa dépose.

Deux propositions ont été formulées :

- La société SACLA pour un montant de 9 962,88 € HT
- La société Alain Macé – Almasport pour un montant de 8 757,02 € HT

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Retenir la proposition de l'entreprise Alain Macé pour un montant de 8 757,02 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Finances et ressources humaines

Tarifs transports scolaires - Unanimité

Monsieur le Maire présente les tarifs du service transport :

Transports scolaires

ETABLISSEMENTS	TARIFS
Collège Collinée	115 € /année scolaire
Ecole primaire Le Gouray	1,22€ / Jour

Les transports entre les écoles primaires Collinée et St Jacut sont gratuits.

Autres transports :

	TARIFS CHAUFFEUR				TARIFS KILOMETRIQUES
	DEPLACEMENT JOUR DE SEMAINE		DEPLACEMENT DI- MANCHE ET JOUR FE- RIES		
	FORFAIT MINIMUM FACTURE 3H à 22€ /HEURE	DEPLA- CEMENT DE PLUS DE 3 HEURES	FORFAIT MINI- MUM FACTURE 3H à 44 € / HEURES	DEPLACE- MENT DE PLUS DE 3 HEURES	
associations/ EH- PAD / CCAS	66 €	22€/H	132€	44€/H	Car Collinée : 0.80€/km Car Le Gouray : 0,62€/km

Décision modificative n° 2 budget eau - Unanimité

Suite à la décision du mois de mai d'admettre en non valeur certaines créances, monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget eau.

Il présente la Décision Modificative n°2 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-022	500,00 €			
D-6542		2 500,00 €		
D-678		500,00 €		
D-6815	2 500,00 €			
Sous-Total	3 000,00 €	3 000,00 €		

Total Général	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°2 pour le budget eau.

Urbanisme

Modification du lotissement des Etouillettes unanimité

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le cahier des charges du lotissement Les étouillettes situé sur la commune déléguée Le Gouray, autorisé par arrêté municipal
L'article 11-4 stipule dans sa rédaction actuelle :

11- 4 Les Clôtures

Les clôtures devront être en harmonie avec les constructions.

Clôtures en limite de voies

Est autorisé en limite de voies, le type de clôtures suivant :

-Haie vive convenablement entretenue d'une hauteur maximum de 1,50 m.

-Mur bahut ou un mur de moellons apparent d'une hauteur maximale de 1 m surmonté ou non d'un dispositif à claire voie, le tout n'excédant pas 1,50 m.

-Un dispositif à claire voie ne dépassant pas 1,50 m.

Tout autre mode de clôture est interdit.

Clôtures en limite séparative

-Grillage de couleur verte sur pateaies métalliques, doublé ou non de haies végétales d'une hauteur maximale de 2m. (Les lauriers palmes, sapins et cyprès sont interdits.)

-Haies vives d'une hauteur maximale de 2 m.

Clôtures en limite séparative entre un espace vert et un lotissement

-Haies vives d'une hauteur maximale de 1,50 m. (Les lauriers palmes, sapins et cyprès sont interdits.)

-En cas de réalisation d'un grillage, ce dernier positionné le long de la haie côte privatif du lot.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes, avec la suppression du dernier paragraphe portant sur « les clôtures en limite séparative entre un espace vert et un lotissement » :

1- 4 Les Clôtures

Les clôtures devront être en harmonie avec les constructions.

Clôtures en limite de voies

Est autorisé en limite de voies et **d'espaces publics***, le type de clôtures suivant :

-Haie vive convenablement entretenue d'une hauteur maximum de 1,50 m.

-Mur bahut ou un mur de moellons apparent d'une hauteur maximale de 1 m surmonté ou non d'un dispositif à claire voie, le tout n'excédant pas 1,50 m.

-Un dispositif à claire voie ne dépassant pas 1,50 m.

Tout autre mode de clôture est interdit.

Clôtures en limite séparative

-Grillage de couleur verte sur pateaies métalliques, doublé ou non de haies végétales d'une hauteur maximale de 2m. (Les lauriers palmes, sapins et cyprès sont interdits.)

-Haies vives d'une hauteur maximale de 2 m.

*** mots rajoutés à la rédaction de l'article 11-4.**

Dans ces termes et dans le respect des dispositions prévues par l'article précité, les colotis seront consultés.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification du cahier des charges (article 11-4) telle qu'elle est décrite ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de permis d'aménager modificatif résultant de cette procédure.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les modifications du cahier des charges du Lotissement Les étouillettes.

Questions diverses

EHPAD de Langourla :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été informé, ce jour d'un avis défavorable de l'ARS (agence régionale de santé) et du conseil départemental sur la réalisation d'une unité liées aux maladies neurodégénératives sur le site de l'ancien EHPA de Langourla.

Il note sa déception au regard des besoins identifiés sur le territoire communal et des travaux réalisés par l'équipe de direction des EHPAD de Collinée et Plessala. Le Maire informe le conseil municipal qu'il ne souhaite pas se résigner et qu'il reste disposé à trouver un autre usage à ce bâtiment.

Daniel Besnard fait part de sa désapprobation face à cette information

Pierre de Leuse note que le projet initial de Langourla consistait à réaliser un EHPA et non un EHPAD. Il rappelle la difficulté de mettre en œuvre ce projet initial au regard de la nécessité de pouvoir offrir des prestations de qualité à destination de publics disposant de revenus modestes. Il souhaite que la réflexion sur la création d'un EHPA soit réengagée.

Demande de Subvention aux associations hors Mené - Unanimité

Sur proposition de la commission vie associative, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les subvention attribuées aux associations hors du Mené au titre de l'année 2017 :

	PROPOSITION
	2017
Chambre des métiers Ploufragan	180 €
CFA Plerin	120 €
MFR Guillers	30 €
MFR Montauban de Bretag	30 €
IME Montfort/sur Meu	30 €
Don du sang Moncontour	50 €
ADOT	200 €
Ligue contre le cancer	350 €
AFM	200 €
APAJH22	50 €
APF assoc,paralysés France	70 €
CIDFF(droits femme et famille)	45 €
Croix d'or	320 €
Solidarité paysans	120 €
ADAPEI	280 €
Assoc,des brûlés de France	50 €
Secours catholique	30 €
Croix rouge	50 €
MFR Loudéac	210 €
AFSEP (sclérose en plaques)	50 €
	2 465 €

Programme voirie 2017 – Avenants au marché de travaux - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entretien de la voirie de compétence communale.

Vu la délibération du Conseil municipal datée du 13/04/2017 qui attribuait le marché de travaux « Programme voirie 2017 », selon l'alotissement suivant :

- Lot 1 « Assainissement pluvial » : Entreprise Menguy Rouillé 22230 St Vran pour un montant de 44061.10 € HT (52873.32 € TTC)
- Lot 2 « Voirie » : Entreprise Eurovia 22440 Ploufragan pour un montant de 512783.64 € HT (615340.37 € TTC)

Vu le type de marché : marché à prix unitaire.

Vu les quantités réellement mise en œuvre et estimées pour la finalisation du marché,

Il convient d'ajuster le montant du marché des lots 1 et 2 par avenant :

Lot 1 (Assainissement pluvial) – Avenant n° 1:

Travaux terminés. Montant final du lot 1 : 42489.45 € HT (50987.34 € TTC), soit une moins-value de 1571.65 € HT (1885.98 € TTC) / -3.56% (moins-value résultante des quantités de béton autocompactant de remblais de tranchés moins conséquentes que les quantités théoriques du marché de base)

Lot 2 (Voirie) – Avenant n° 1:

Travaux non finalisés. Montant de l'avenant proposé afin de corriger les quantités mises en œuvre ou à mettre en œuvre : + 52724.54 € HT (63269.45 € TTC).

Montant du marché actualisé du lot n°2 : 565508.18 € HT (678609.82 € TTC), soient + 10.28 %

Le montant réel de ce lot, selon les quantités qui seront réellement mises en œuvre au terme des travaux générera un nouvel avenant afin de figer ce marché à prix unitaire (et non forfaitaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir, pour le lot 1, l'avenant n°1 de l'entreprise MENGUY-ROUILLE, pour un montant de – 1571.65 € HT ;
- Retenir, pour le lot 2, l'avenant n° 1 de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de + 52 724.54 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Acquisition de radars pédagogiques mobiles – demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre des amendes de police - Unanimité

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'équiper les services techniques de radars pédagogiques mobiles.

Il rappelle que cette opération est éligible à une subvention, auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour la réalisation de l'opération susvisée ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Cession d'un véhicule de l'équipe environnement - Unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un véhicule des services environnement est aujourd'hui hors-service.

Monsieur Le Maire propose de céder ce véhicule contre le montant de 400 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- De valider la cession, pour le montant de 400 €, du véhicule Opel Vivaro immatriculé 1077 WV 22 ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Plan de sauvegarde

Michel Ulmer rappelle au conseil municipal qu'il a sollicité l'avis des communes déléguées pour la fourniture de documents relatifs à la mise en place d'un plan de sauvegarde. Il invite les maires délégués à retourner les documents complétés dans les meilleurs délais.

Organisation d'un séminaire :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite organiser un séminaire avec l'ensemble des élus municipaux en septembre ou octobre afin de dresser un état des lieux de la commune nouvelle. Il sollicite l'avis du conseil municipal afin de poursuivre cette réflexion et solliciter des prestataires susceptibles d'accompagner la commune dans l'organisation de ces travaux.

